Arrêté n° DS 17-02-2025-18 portant délégation de signature
Jean-Pierre FAURE, *responsable*
Pauline BETOULLE-MASSET, *assistante en anatomie*
Centre du don du corps
UFR Santé

La présidente de l'université de Poitiers

Visas :
- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :
La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.
La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :
Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers
Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :
Jean-Pierre FAURE
Conformément à la délibération du Conseil de l'UFR Santé en date du 25 juin 2020, portant nomination de Jean-Pierre FAURE, responsable du Centre du don du corps de l'UFR, à compter du lendemain.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :
(cf. article 2 – Absence et/ou empêchement)
Pauline BETOULLE-MASSET
Conformément à l'acte d'affectation en date du 5 novembre 2018 de Pauline BETOULLE-MASSET au poste d'assistante en anatomie au Centre du don du corps de l'UFR Santé.

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Jean-Pierre FAURE, responsable du Centre du don du corps de l'UFR Santé, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

- Feuille de demande de sortie de pièces anatomiques du Centre du don du corps ;
- Attestation de formation ;
- Renonciation Don du corps ;
- Autorisation de rachat en tant que bénéficiaire acceptant (assurance) ;
- Renonciation au bénéfice d'un contrat d'assurance ;
- Dossier d'inscription au Centre Don du Corps ;
- Demande d'autorisation de crémation et d'inhumation à la Mairie ;
- Autorisation de fermeture de cercueil à la Mairie ;
- Demande d'autorisation de dispersion à la Mairie ;
- Document interne de mise à disposition de corps ;
- Demande d'utilisation de corps ou pièces anatomiques pour activités d'enseignement et de recherche ;

- Futur document qui stipule au crématorium la ou les personnes qui auront qualité pour pourvoir aux funérailles ;
- CERFA d'élimination des pièces anatomiques humaines ;
- Attestation réception de corps ;
- Attestation de non réception de corps ;
- Feuille de demande de sortie de pièces anatomiques du CDC université de Poitiers ;
- Prélèvements d'examens virologiques ;

Article 2 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre FAURE, responsable du Centre du don du corps de l'UFR Santé, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Pauline BETOULLE-MASSET, assistante en anatomie au Centre du don du corps de l'UFR Santé, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents mentionnés à l'article 1 ;

Article 3 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au recteur-chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 21/03/2025

Fait à Poitiers le 17 février 2025

Le délégataire principal,

Jean-Pierre FAURE

La présidente de l'université,

Virginie LAVAL

Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

Pauline BETOULLE-MASSET

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 24/03/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Présidence de l'université de Poitiers - DAJA /RD - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex